Statuts d'engagement PERCOS

Employés ayant un POSTE

		Vacances	A.S.M.	Calcul expér.	Tx réduit A. E.	
S1	Soutien régulier à temps plein *>= 75% de 35 heures*	Acc. en jours (Banque)	☐ Ass. Coll.	☑	☑	Régulier
S2	Soutien régulier à temps plartiel de plus de 15 heures (CSQ, 15 heures et plus) *dont les heures sont entre 43% à 75% d'une semaine (ou < 75% d'une semaine pour syndicats indépendants)*	Acc. en jours (Banque)	☐ Ass. Coll.	☑	☑	
SE	Soutien à l'essai à temps plein *>= 75% d'une semaine*	Acc. en jours (Banque)	☐ Ass. Coll.	☑	☑	À l'essai
SF	Soutien à l'essai à temps plartiel de plus de 15 heures (CSQ, 15 heures et plus) *dont les heures sont entre 43% à 75% d'une semaine (ou < 75% d'une semaine pour syndicats indépendants)*	Acc. en jours (Banque)	☐ Ass. Coll.	☑	☑	
SH	Soutien régulier à temps partiel de 15 heures ou moins (CSQ, moins de 15 heures) *pour travailler sur un poste régulier à temps partiel*	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	15 heures et moins (CSQ, moins de 15 heures)
Chapitre 10 — S9	Soutien à l'éducation des adultes **(Chap. 10)** *(Secteur ADULTE)*	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	
Chapitre 10 — SA	Service de garde (travaillant jusqu'à 15 heures/semaine) **(Chap. 10 - Syndicat indépendant)** *(Particulier à quelques CS anglophones seulement)*	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	
Chapitre 10 — SC	Employé de cafétériat (travaillant jusqu'à 15 heures/semaine) **(Chap. 10)**	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	
Chapitre 10 — SD	Surveillant d'élèves (travaillant jusqu'à 15 heures/semaine) **(Chap. 10)** *(corps d'emploi 4223)*	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	
Chapitre 10 — SI	Soutien de la formation professionnelle **(Chap. 10)**	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	

Employés en REMPLACEMENT

		Vacances	A.S.M.	Calcul expér.	Tx réduit A. E.	
S5	Soutien temporaire remplaçant (moins de 6 mois) *pour remplacer un employé absent*	LNT (8%)	☐ Rien	☑	☐	Moins de 6 mois
S6	Soutien temporaire remplaçant à temps plein (6 mois et plus) *pour remplacer un employé absent dont la tâche est >= 75% d'une semaine*	Acc. en jours (Banque)	☐ Ass. Coll.	☑	☑	6 mois et plus
S8	Soutien temporaire remplaçant à temps partiel (6 mois et plus) + de 15 hres (CSQ, 15 hres et +) *pour remplacer un employé absent dont les hres sont de 43% à 75% d'une semaine (ou < 75% pour synd. ind.)*	Acc. en jours (Banque)	☐ Ass. Coll.	☑	☑	
SL	Soutien temporaire remplaçant à temps partiel (6 mois et plus) de 15 heures ou - (CSQ, - de 15 heures) *pour remplacer un autre employé absent*	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	

Employés en SURCROIT

		Vacances	A.S.M.	Calcul expér.	Tx réduit A. E.	
S3	Soutien temporaire autre que remplaçant (courte durée) *surcroit*	LNT (8%)	☐ Rien	☑	☐	Moins de 6 mois
SK	Soutien temporaire autre que remplaçant (longue durée), + de 15 hres (CSQ, 15hres et +) *surcroit*	Acc. en jours (Banque)	☐ Ass. Coll.	☑	☑	6 mois et plus
SM	Soutien temporaire autre que remplaçant (longue durée), de 15 hres ou - (CSQ, - de 15hres) *surcroit*	Selon c.c. (8%)	☑ 11%	☑	☐	

Évolution des statuts, employés en SURCROIT

Moins de 6 mois	6 mois et plus	
	15 heures et moins (CSQ, moins de 15 heures)	Plus de 15 heures (CSQ, 15 heures et plus)
S3	SM	SK

Évolution des statuts, employés en REMPLAÇEMENT

Moins de 6 mois	6 mois et plus		
	15 heures et moins (CSQ, moins de 15 heures)	Plus de 15 hrs à moins de 75% (CSQ, 15 heures et plus)	75% et plus
S5	SL	S8	S6

35 heures / semaine

75% = 26 ¼ hrs

38,75 heures / semaine

75% = 29,0625 hrs

Évolution des statuts, employés ayant un POSTE

15 heures et moins (CSQ, moins de 15 heures)	Plus de 15 hrs à moins de 75% (CSQ, 15 heures et plus)	75% et plus
SH Chapitre 10 *S9 (Adultes)* *SA (2-3 CS)* *SC (Cafétéria)* *SD (4223)* *SI (Form. Prof.)*	Régulier = S2 À l'essai = SF	Régulier = S1 À l'essai = SE

35 heures / semaine

75% = 26 ¼ hrs

38,75 heures / semaine

75% = 29,0625 hrs